

Accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada (CETA)

L'ouverture de nombreuses perspectives
pour le Luxembourg



Le CETA profitera aux citoyens partout au Luxembourg

parce qu'il



supprimera les **tarifs douaniers** pour
les exportateurs et les importateurs
luxembourgeois



ouvrira le marché des **services** canadien
aux entreprises luxembourgeoises



permettra aux entreprises
luxembourgeoises de participer à un
plus grand nombre de **marchés publics**
au Canada



protègera **la recherche et la créativité**
au Luxembourg



permettra aux **professionnels**
luxembourgeois de travailler plus
facilement au Canada



encouragera les **investissements** entre
le Luxembourg et le Canada



aidera les **petites entreprises**
luxembourgeoises à exporter davantage
au Canada

L'économie luxembourgeoise est ouverte aux échanges

Plus de 100 000 emplois luxembourgeois – près d'un sur trois –
dépendent des exportations en dehors de l'Europe

**Qui plus est, le Luxembourg et le Canada entretiennent déjà
des relations étroites en matière de commerce et d'investissement**

6^e

S'agissant des biens, le Canada est
le 6^e partenaire commercial du Luxembourg en dehors de l'UE

9^e

S'agissant des services, le Canada est
le 9^e partenaire commercial du Luxembourg en dehors de l'UE

240 Mio EUR

Le montant de l'excédent commercial du Luxembourg
avec le Canada pour les biens et les services

523 Mio EUR

La valeur des exportations luxembourgeoises
à destination du Canada

283 Mio EUR

Le montant des importations luxembourgeoises
en provenance du Canada



Supprimer les tarifs douaniers sur les exportations luxembourgeoises de biens

Exportations luxembourgeoises de biens au Canada: **95 Mio EUR** (2015)

La principale exportation du Luxembourg à destination du Canada (60 Mio EUR en 2015) est l'acier, qui est déjà exempté de droits.

Le CETA permettra de réaliser d'importantes **économies sur les droits de douane** en supprimant les droits sur 99 % des lignes tarifaires, dont 98 % dès son entrée en vigueur.

Le Luxembourg **tirera parti de cette suppression tarifaire sur la quasi-totalité de ses exportations**, en particulier:

- **Les machines et les équipements électriques**

Exportations luxembourgeoises vers le Canada: **10 Mio EUR** (2015)

S'ils sont faibles en moyenne concernant les machines et les équipements électriques, les droits de douane peuvent

atteindre jusqu'à 9 % sur certains produits.

Outre les économies représentées sur les droits de douane, le CETA permet aux entreprises luxembourgeoises d'en finir avec les coûts liés à la duplication des essais, grâce aux dispositions sur la **reconnaissance des certificats d'évaluation de la conformité** dans des secteurs tels que:

- les machines
- les appareils électriques
- les équipements électroniques.

Ces secteurs bénéficieront également des dispositions du CETA relatives aux marchés publics et à la circulation des professionnels (*voir ci-après*).

- **Les instruments médicaux et d'optique**

Exportations luxembourgeoises vers le Canada: **2 Mio EUR** (2015)

Les droits canadiens peuvent atteindre 8,5 %.



Ouvrir le marché des services canadien aux entreprises luxembourgeoises

Exportations luxembourgeoises de services à destination du Canada: **417 Mio EUR** (2014)

Le Canada est le 9^e plus grand marché d'exportation de services du Luxembourg en dehors de l'UE.

Les principales exportations luxembourgeoises de services à destination du Canada sont:

- les services financiers
- les services de transport

Le CETA permettra **d'améliorer et de sécuriser l'accès des entreprises luxembourgeoises au marché des services canadien.**

Par exemple, dans le secteur des services professionnels, le Canada a supprimé un certain nombre de restrictions sur la

citoyenneté et les conditions de résidence pour certains professionnels luxembourgeois souhaitant exercer une activité au Canada.

Cela s'appliquera aux professionnels qui exercent les fonctions suivantes:

- avocats
- experts-comptables
- architectes
- ingénieurs.

Le CETA apporte également la sécurité juridique pour les exportateurs de services de l'UE: le Canada a pérennisé son niveau actuel d'ouverture à l'égard des entreprises de l'UE, par exemple en ce qui concerne:

- les services financiers,
- les télécommunications,
- les services de poste et de courrier



Permettre aux entreprises luxembourgeoises de participer à davantage de marchés publics au Canada

Grâce au CETA, **les entreprises luxembourgeoises auront accès aux grands marchés publics canadiens.**

Les entreprises luxembourgeoises auront la possibilité de participer à des marchés publics de biens et de services à tous les niveaux administratifs au Canada (fédéral, provincial et communal).

Le Canada a aussi accepté de rendre plus transparent le processus d'appel d'offres en publiant ses appels d'offres publics fédéraux et provinciaux sur un site web unique dédié aux marchés publics.

Les engagements du Canada en matière de marchés publics dans le cadre du CETA sont **les plus ambitieux jamais pris par le Canada.**



Protéger la recherche et la créativité au Luxembourg

Le CETA confère aux innovations, droits d'auteur et marques commerciales luxembourgeois un **niveau de protection** au Canada similaire à celui dont ils jouissent en Europe.

En particulier, le Canada **mettra sa protection des droits d'auteur en**

conformité avec les normes internationales.

Cet aspect est important car il permettra de protéger la propriété intellectuelle des industries créatives de l'UE (œuvres d'art, publications, musique et logiciels), y compris leur diffusion par des canaux de distribution en ligne.



Permettre aux professionnels luxembourgeois de travailler plus facilement au Canada

Le CETA contient des dispositions visant à simplifier les formalités que doivent remplir les professionnels luxembourgeois pour travailler au Canada (et vice versa) et à faire reconnaître leurs qualifications. Ce point est un atout précieux pour les entreprises qui:

- fournissent des services tels que les services après-vente de machines ou de logiciels de technologie de l'information et de la communication exportés
- fabriquent des produits complexes nécessitant des services après-vente tels que l'installation ou la maintenance de machines.

Ceci peut être particulièrement bénéfique pour les petites et moyennes entreprises, qui ne sont peut-être pas à même de fournir

du personnel permanent sur place pour assurer la prestation de service.

Le CETA établit la sécurité juridique et **améliore significativement la mobilité des prestataires de services** pour les raisons suivantes:

- il facilite le transfert de personnel clé des deux côtés de l'Atlantique
- il permet aux entreprises d'envoyer du personnel pour les services après-vente pour les machines, équipements et logiciels
- il crée un cadre pour la reconnaissance des qualifications professionnelles dans les professions réglementées, tels que les architectes et les experts-comptables.



Encourager les investissements entre le Luxembourg et le Canada

**Investissements directs étrangers du
Canada au Luxembourg: 36 Mrd EUR
(2015)**

Le Luxembourg est la 4^e destination des investissements canadiens à l'étranger.

**Investissements directs étrangers du
Luxembourg au Canada: 43 Mrd EUR
(2015)**

Le Luxembourg est la 3^e source d'investissement direct étranger au Canada.

Le CETA favorisera les investissements **des entreprises luxembourgeoises** au Canada, ce dernier ayant consenti à **augmenter sensiblement le seuil applicable dans l'examen de l'acquisition** d'entreprises canadiennes par des étrangers, à savoir de 354 millions CAD (247,26 millions d'euros) à 1,5 milliard CAD (1,4 milliard d'euros).

Le Luxembourg n'a pas de traité bilatéral d'investissement avec le Canada.

La protection des investissements et les dispositions en matière de règlement des différends inscrites dans le CETA revêtent donc une importance d'autant plus grande pour les investisseurs luxembourgeois au Canada et les investisseurs canadiens au Luxembourg.

Dès l'entrée en vigueur définitive du CETA, ces dispositions offriront aux investisseurs canadiens et luxembourgeois **une prévisibilité, une transparence et une protection accrues** pour leurs investissements au Canada et au Luxembourg, respectivement.



Aider les petites entreprises luxembourgeoises à exporter davantage au Canada

Au Luxembourg, les petites entreprises sont très orientées vers l'exportation et comptent pour plus de trois quarts du montant total des entreprises exportatrices. Elles pourront tirer pleinement profit du CETA.

Réduction des barrières commerciales, suppression des droits de douane, simplification des procédures douanières et renforcement de la compatibilité des exigences techniques; il sera plus facile et moins cher d'exporter.

Ces mesures permettront aux petites entreprises:

- d'affronter plus facilement la concurrence des grandes entreprises
- de vendre le même produit (ou légèrement modifié) sur les deux marchés
- de participer plus activement aux chaînes d'approvisionnement et au commerce électronique.

Le CETA contient des dispositions spécifiques qui renforcent les avantages pour les petites entreprises, à savoir:

- la prise en considération de leurs besoins dans le domaine du commerce électronique
- l'amélioration de l'accès à l'information sur les appels d'offres publics
- l'utilisation du système juridictionnel des investissements.

Les dispositions relatives au système juridictionnel des investissements dans le CETA permettent d'accélérer les procédures et de réduire les coûts pour les plus petites entreprises qui saisissent la juridiction.